

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Véronique RÉVEILLON, Jean-Baptiste CAU,
Véronique REVEILLON donne procuration à Simone DELIOT.

Secrétaire de séance : Bernard SÉNÉ

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2014.

Ajout d'un point 13 à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès du SYDED pour le programme de travaux 2015

1. **Présentation et vote des comptes administratifs du budget lotissement, assainissement et communal 2014**
2. **Affectation des résultats 2014**
3. **Débat d'orientations budgétaires**
4. **Appel d'offres pour le programme de travaux 2015**
5. **Travaux de finitions tranche 2 Lotissement les Hauts du Crey**
6. **Travaux atelier municipal**
7. **Aménagement paysager tranche 1 Lotissement les Hauts du Crey**
8. **ONF : signature du contrat d'approvisionnement et vente groupée et affouage**
9. **Syndicat des eaux : durée d'amortissement de la participation aux travaux**
10. **Révision du plan communal de sauvegarde et du DICRIM**
11. **Présentation de l'avancement du PLU**
12. **Centre de Gestion du Doubs : renouvellement de la convention du service de remplacement**
13. **Demande de subvention auprès du SYDED pour le programme de travaux 2015**
14. **Questions diverses.**

1- **Présentation et vote des comptes administratifs du budget lotissement, assainissement et communal 2014**

• COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	7 547.12	déficit antérieur reporté	260 250.44
RECETTES	696 249.75	DEPENSES	384 413.62
TOTAL Recettes	703 796.87	TOTAL Dépenses	644 664.06
DEPENSES	336 102.85	RECETTES	320 855.45
EXCEDENT 2014	367 694.02	DEFICIT 2014	323 808.61

VOTE 13 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014- BUDGET LOTISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	848 603.40	Déficit antérieur	635 304.91
RECETTES	901 111.96	DEPENSES	311 292.54
TOTAL Recettes	1 749 715.36	TOTAL Dépenses	946 597.45
DEPENSES	1 211 220.61	RECETTES	568 807.07
EXCEDENT 2014	538 494.75	DEFICIT 2014	377 790.38

VOTE 13 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	15 966.02	Déficit antérieur reporté	7 847.54
RECETTES	25 998.22	DEPENSES	14 088.45
TOTAL Recettes	41 964.24	TOTAL Dépenses	21 935.99
DEPENSES	23 208.97	RECETTES	35 170.60
EXCEDENT 2014	18 755.27	EXCEDENT 2014	13 234.61

VOTE 13 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

2- Affectation des résultats

Budget communal :

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

DEFICIT INVESTISSEMENT	D0001	323 808.61 €
RESERVES	1068	352 608.61 € (323808.61+28800 de reste à réaliser)
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	R0002	15 085.41 €

Budget lotissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R002 : excédent de fonctionnement de	538 494.75 €
D001 déficit d'investissement de	377 790.38 €

Budget assainissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R002 : excédent de fonctionnement de	18 755.27 €
R001 excédent d'investissement de	13 234.61 €

VOTE : POUR à l'UNANIMITE pour les affectations de résultats.

En ce qui concerne le CCAS, le conseil municipal décide de verser une subvention annuelle à hauteur de 6 € par habitant (selon indice INSEE).

VOTE POUR à l'UNANIMITE

3- Débat d'orientations budgétaires

Recettes certaines attendues pour 2015 en dehors des dotations de l'Etat : le FCTVA pour 61 000 € et des subventions pour 50 200 € ainsi que 12 500 € d'amortissement du parking.

On peut envisager 140 000 € de programme de travaux 2015 en investissement. Sont déjà engagées :

- 76 500 € de travaux situés Ch des Combes : liaison douce et le ralentisseur des Hauts du Crey).
- 10 000 € de frais d'études pour l'entrée du village côté Fourg et Chemin de Chevanne.

Propositions de travaux qui seront présentées à la Commission Finances à l'appui de devis lors de la préparation du budget 2015 :

- local de l'employé communal pour 5000 € de matériel et un devis pour pose de plac.
- achat d'une tondeuse.
- frais d'études pour l'agenda accessibilité.
- budget assainissement : fin de la réfection de la canalisation Rte de la Grotte pour 20 000 €.
- aménagement de la place devant le café pour 10 000 € et le crépi de la façade pour 30 000 €.
- aménagement de l'extension cimetière pour 15 000 €.
- éclairage public à la Nésillière.
- terrain de pétanque dans le parc du lycée.
- mobilier pour la bibliothèque.

4- Appel d'offres pour le programme de travaux 2015

Le programme de travaux concerne l'aménagement de sécurité Rue d'Osselle et Chemin des Combes pour un chiffrage opérationnel estimé à 93 925 € HT.

3 entreprises ont été consultées :

- BONNEFOY pour un coût de 73 933 € HT.
- ROGER MARTIN pour un coût de 55 019 € HT.
- COLAS pour un coût de 57 993.65 € HT.

Après analyse des offres, le cabinet BEJ maître d'œuvre propose de retenir l'offre la mieux-disante présentée par l'entreprise ROGER MARTIN pour le montant de 55 019 € HT soit 66 022.80 € TTC.

5- Travaux de finitions tranche 2 Lotissement les Hauts du Crey

Le conseil municipal demande au cabinet BEJ, maître d'œuvre une consultation des entreprises pour les travaux de finition de la tranche 2 pour l'éclairage public, la voirie, le terrain de jeux, le bassin de récupération des eaux pluviales et le décaissement d'un terrain.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6- Travaux atelier municipal – voir le point 3 débat d'orientations budgétaires

7- Aménagement paysager tranche 1 du lotissement Les Hauts du Crey

3 devis sont présentés au conseil :

- ARTEMIS pour 15 800 € TTC avec 1000 € d'entretien annuel.
- PAILLARD pour 10 000 € TTC.
- Les chantiers départementaux pour 10 009 € HT (non soumis à la TVA car programme d'insertion) avec 2800 € d'entretien annuel.

Le conseil décide de retenir l'offre des chantiers départementaux par **13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** car l'offre est la mieux-disante et du fait du caractère social de la prestation, avec l'entretien annuel.

8- ONF : signature du contrat d'approvisionnement et vente groupée et affouage

- Contrat d'approvisionnement de hêtres estimé à 160 € le m3 si bois de bonne qualité

Rôle d'Affouage : campagne 2014/2015.

- 5 garants de coupes ont été désignés par le conseil municipal du 12 juin 2014 : LAURENT Agnès
BUNOUST Claude - CHAUVELOT Pascal - DELIOT Michel – PAINEAU Didier.

La campagne se déroulera sur les parcelles 1,10 et 15 avec des houppiers et des arbres modernes à abattre. Ne sont à façonner que les bois marqués par la commission en rose cette année. Les bois griffés mais non numérotés en rose ne sont pas à exploiter.

Les affouagistes régulièrement inscrits sont au nombre de 50, un règlement annexé leur a été délivré contre signature. Date d'exploitation : abattage le 30 avril, façonnage le 30 juin et débardage des stères le 30 septembre.

Le non respect des différentes clauses peut entrainer le paiement d'une clause pénale civile de 80 €

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9- Syndicat des eaux : durée d'amortissement de la participation aux travaux

Une subvention d'équipement de 50 000 € a été versée au syndicat des eaux pour les travaux de renforcement du réseau Rte de la Grotte devant le groupe scolaire et le cimetière.

Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement à 10 ans à compter de 2015

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10- Révision du plan communal de sauvegarde et du DICRIM

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet d'une mise à jour suite au renouvellement du conseil municipal en 2014 et sera envoyé à tous les services de l'Etat. Le DICRIM restera inchangé.

11- Présentation de l'avancement du PLU

Le cabinet JAMEY élaborera fin mars un rapport pour la commission Urbanisme pour présentation du PADD avant débat en conseil.

12- Centre de Gestion du Doubs : renouvellement de la convention du service de remplacement

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler la convention du service de remplacement avec le centre de gestion du Doubs pour assurer des missions temporaires en cas d'absences du personnel.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

13- Demande de subvention pour le programme ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal de Byans sollicite une subvention du SYDED pour la création d'un réseau d'éclairage public Chemin des Combes dont le chiffrage opérationnel s'élève à :

- Travaux pour 19 200 € ht
- Maitrise d'œuvre pour 1 536 € ht
- TOTAL 20 736 € ht

VOTE POUR A L'UNANIMITE

14- Questions diverses : Néant

Fin de la séance à 23h25.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2015 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membre absente excusée : Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 février 2015

- 1- Vote des subventions 2015 aux associations
- 2- Vote des 4 taxes
- 3- Programme de travaux 2015 : résultat des appels d'offres et votes
- 4- Approbation des comptes de gestion 2014
- 5- Présentation et vote des budgets assainissement, lotissement et communal
- 6- Délibération de principe de reversement du fond d'amorçage au syndicat scolaire
- 7- Contrat d'entretien des pompes de relevage
- 8- Acceptation pour encaissement de 2 chèques
- 9- Questions diverses

1- Vote des subventions 2015

M. JOLYOT. 2^e adjoint présente le montant des subventions proposées pour 2015

Association Espérance Byans	900.00 €
URFOL Ecran mobile cinéma	600.00 €
BASOL Association jeunes Byans	800.00 €
ASBO Foot Osselle Byans	800.00 €
La petite fabrique de Byans	800.00 €
Soleil Doubs Club des aînés	800.00 €
APE – Association parents d'élèves	400.00 €
Byans Sport auto	200.00 €
Pupilles de l'enseignement	50.00 €
Sclérose en plaques	50.00 €
Entraide St Vitoise	50.00 €
Banque Alimentaire du Doubs	50.00 €
Souvenir Français	50.00 €
Prévention routière	50.00 €
La ronde de l'espoir	50.00 €
Collège Félix Gaffiot Quingey	280.00 €

TOTAL 5 930.00 €

Le conseil **vote** par 13 Voix POUR, 1 Abstention et 1 non votant le montant de 5930 € de subventions 2015

2- Vote des 4 taxes

Le Maire propose d'augmenter de 2% pour l'année 2015, les quatre taxes suivantes :

Taxe habitation		20.43% nouveau taux	20.84 %
Taxe foncière bâti	:	19.10% nouveau taux	19.48 %
Taxe foncière non bâti	:	18.61% nouveau taux	18.98 %
CFE	:	19.29% nouveau taux	19.68 %

L'exposé du Maire entendu, le conseil **VOTE A L'UNANIMITE** l'augmentation proposée ci-dessus.

3- Programme de travaux 2015 : résultat des appels d'offres et votes

• LOTISSEMENT : TRAVAUX DE FINITION TRANCHE 2

Le programme de travaux concerne les travaux de finition de la tranche 2 du lotissement les Hauts du Crey dont le chiffrage opérationnel est estimé à 186 400 € HT.

Pour le lot 1 Voirie : 3 entreprises ont répondu à la consultation selon le rapport d'analyse des offres.

Pour le lot 2 Eclairage public : 6 entreprises ont répondu à la consultation selon le rapport d'analyse.

Après analyse des offres, le cabinet BEJ maître d'œuvre propose de retenir :

Pour le lot 1 : l'offre la mieux-disante présentée par l'entreprise ROGER MARTIN pour le montant de 164 746 € HT soit 197 695.20 € TTC.

Pour le lot 2 : l'offre la mieux-disante présentée par l'entreprise CEGELEC pour le montant de 18471.00 € HT soit 22 165.20 € TTC.

Le conseil municipal adopte le choix des entreprises retenues par le cabinet BEJ.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

Autres travaux à prévoir

- Fermeture des bassins de rétention pour un coût de 10 000 € HT. **VOTE POUR A L'UNANIMITÉ**
- Nettoyage de 3 terrains pour les valoriser pour un coût de 7 000 € HT. **VOTE POUR A L'UNANIMITÉ**
- Aménagement d'un terrain de sport, mis au budget lotissement 2015.

• LIAISON DOUCE ET RALENTISSEUR ROUTE DE LA GROTTÉ

Les travaux vont débuter pendant les vacances de printemps

• APPEL OFFRES POUR LE BAR – RESTAURANT ET UN APPARTEMENT

Le programme de travaux concerne la rénovation du bar restaurant et d'un appartement sis Place de l'Eglise à Byans pour un montant estimatif des travaux de 200 809€ HT.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal retient les offres des entreprises les mieux-disantes selon détail ci après

N° LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	Montants en € HT
Lot 1	Gros œuvre	SNCB	19 294.63
Lot 2	Charpente	CLAUDE COUVERTURE	4 841.40
Lot 3	Menuiserie	DUCROT	20 101.72
Lot 4	Platerie cloison sols	LARANJEIRA DUCHAUD	46 958.19
Lot 5	Carrelage	PREVITALI	13 841.65
Lot 6	Electricité	BOURGIN	28 865.00
Lot 7	Plomberie sanitaire	MADOZ	28 866.00

Le conseil municipal adopte le choix des entreprises retenues par M. MASSON, architecte pour un coût de 162 768.59€ HT.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

Début des travaux dans un mois environ.

- **ATELIER MUNICIPAL SOUS LE GROUPE SCOLAIRE**

Des devis sont présentés :

- pour du matériel (sanitaires, radiateur...), l'entreprise MADOZ est retenue pour 3 126 € HT.
- pour la pose de cloisons placo : proposition des chantiers départementaux pour 4 700 € de main d'œuvre et 2 900 € de fournitures et Martins plaquiste pour 2 381.39 € HT.
L'entreprise Martins plaquiste est retenue.

- **ETUDES AVEC LE CABINET BEJ**

- pour la sécurisation de l'entrée côté FOURG : relevé topographique pour 1300 € HT et étude de faisabilité pour 3000 € HT.
- Pour la récupération des eaux pluviales du quartier Chevanne, cette étude nécessite des relevés topographiques pour un coût de 1 900 € HT.

- **ACHATS 2015**

- ❖ Une tondeuse pour l'employé communal pour un coût de 6 000 € HT au lieu de 12 000 € neuf car c'est un véhicule d'occasion ayant 150 h de travail. Une assurance chez Feuvrier à Quingey est souscrite pour assurer le véhicule qui emprunte la route pour un montant de 187 € par an.
- ❖ Une remorque de tondeuse de 420 l pour un coût de 700 € HT
- ❖ Un compresseur pour un coût de 359 € HT

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

4-Approbation des comptes de gestion 2014

Le conseil municipal, après s'être fait présenté les comptes de gestion 2014 de M. le Percepteur des budgets lotissement, assainissement et communal, constate qu'ils sont en concordance avec les comptes administratifs 2014.

VOTE : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – POUR à l'unanimité

5- Présentation et vote des budgets assainissement, lotissement et communal

Budget lotissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 165 490.78 euros	1 165 490.78 euros
Investissement	754 786.41 euros	754 786.41 euros

Budget assainissement

- Pas d'augmentation de la redevance assainissement pour 2015 car pas de travaux prévus cette année. En investissement, capitalisation pour des travaux futurs

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	46 910.27 euros	46 910.27 euros
Investissement	30 161.88 euros	30 161.88 euros

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	442 006 euros	442 006 euros
Investissement	735 477 euros	735 477 euros

L'exposé du Maire entendu, le conseil **vote à l'unanimité** par 15 VOIX POUR les budgets lotissement, assainissement et communal 2015.

6- Délibération de principe de reversement du fond d'amorçage au syndicat scolaire

Le fonds d'amorçage de l'Etat pour les rythmes scolaires est versé à la commune du lieu d'implantation des écoles pour un montant de 90 € pour 143 élèves inscrits en 2014/2015. Un premier acompte de 4 020 € versé sur le budget communal a été remboursé au syndicat scolaire de BYANS VILLARS LES ABBANS. Un second acompte de 8850 € versé sur le budget communal doit être remboursé au syndicat scolaire de BYANS VILLARS LES ABBANS.

Le conseil décide de donner son accord de principe pour que fonds d'amorçage versé à la commune soit automatiquement reversé au syndicat scolaire par l'établissement d'un mandat administratif.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7- Contrat d'entretien des pompes de relevage

Un forfait de 265 € est proposé par l'entreprise Thioulin pour l'entretien des 2 pompes de relevage une fois par an avec la rédaction d'un rapport d'intervention. **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

8- Acceptation pour encaissement de 2 chèques

Le conseil municipal accepte d'encaisser deux chèques :

- Le premier chèque de 600 € correspond aux charges de chauffage du cabinet médical.
- Le second chèque de 3.30 € correspond à des photocopies facturées à l'association « Le vent tourne ».

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9- Questions diverses

- **Ad'AP = Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP Etablissements recevant du public :**
Concerne la mairie, le cabinet médical, la boulangerie, les écoles, le foyer cinéma, le cabinet infirmier, le gîte et les logements locatifs.
Un rapport « agenda accessibilité programmé » doit être établi pour le 27 septembre 2015. Une commission est créée pour la rédaction de cet agenda avec PAINEAU Didier, FUMEY Jean-Louis, PICOD Ludovic, DELIOT Simone, JOLYOT Bernard, BUNOUST Marie-Françoise, GIRARDET Nicolas et FEIN Evelyne. La première réunion est prévue le mardi 19 mai à 18 h en mairie.
- **Projet éolien :** Point d'étape du projet présenté par le Maire :
Retour pour la fin avril 2015 de la réponse à l'UNESCO faite par les 2 communautés de communes et les services de l'Etat.
- **Chalet du parc public :**
Le local est fermé avec accès interdit depuis début avril suite à des comportements irrespectueux et dangereux : consommation excessive d'alcool avec dépôt sauvage des bouteilles et gobelets, feux de bois dans le local (en bois !!) toute tentative d'intrusion ou de dégradations fera l'objet de poursuites
- **Marché de producteurs à Byans :** une étude est envisagée pour 2016 afin d'établir un roulement avec Mesmay, Quingey. Liesle est intéressée pour le 2^e vendredi et Byans le 4^e de 17h à 20 h.
- **L'éclairage public** est défectueux la nuit Ch de Chevanne et Ch des arbeux : l'entreprise GAUTHIER est prévenue.

Fin de la séance à 23h20.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Membres présents :

Simone DELIOT, Agnès LAURENT, Marie-Françoise GIRARDET, Véronique REVEILLON, Didier PAINEAU, Jean-Louis FUMEY, Bernard JOLYOT, Ludovic PICOD, Jean-Baptiste CAU, Nicolas GIRARDET, Bernard SENE.

Absents excusés : Marie-Françoise BUNOUST, Évelyne FEIN, Sylvie LUCCISANO, Vincent DUMÉTIER.

Procuration :

Sylvie LUCCISANO à Jean-Louis FUMEY,
Marie-Françoise BUNOUST à Simone DELIOT.

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

Début de la séance à 20h30

- Approbation du PV du conseil du 13 avril 2015

1- Indemnité de conseil de Mr le comptable du Trésor

Il est attribué une indemnité au percepteur pour le travail de suivi des comptes. En 2014, cette indemnité s'élevait à 362,57 €.

Une délibération est nécessaire pour l'attribution de cette indemnité pour la période 2014-2020.

Vote POUR à l'unanimité.

2- PLU : délibération complémentaire à celle du 29/03/2005

Le vote du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est prévu pour la fin de l'année. Suite aux conseils de Mr FLÉCHAIRE en charge de notre dossier, il est nécessaire de réactualiser la délibération du 29/03/2005 pour éviter tout recours en justice.

Vote POUR à l'unanimité.

3- Examen des propositions d'offres de prêt pour financer les travaux du café

Il est fait en préambule un point sur l'avancée des travaux.

- La fin de la démolition intérieure est prévue demain 29/05.

- Le terrassement devant le café est prévu semaine prochaine.

- Les réunions de chantier sont programmées les vendredis à 14h00.

- Les travaux du SAEP concernant les réseaux eau potable (route de la Grotte et place de l'Église) sont prévus début juillet. La route de la Grotte sera fermée pendant trois semaines. Il est prévu en plus de récupérer les eaux pluviales de la place pour les évacuer sur des terrains en contrebas et sur le réseau de récupération des eaux pluviales.

Des propositions d'offres de prêt ont été faites par la Banque Populaire et le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole propose un prêt sur 12 ans au taux de 1,79 % soit un loyer de 15774.16 €.

La Banque Populaire a fait plusieurs offres dont une au taux de 1,60 % sur 12 ans, ce qui représente un loyer annuel de 15477,07 €.

Il est prévu un remboursement anticipé dès 2015.

L'offre de la Banque Populaire (1,60% sur 12 ans) est retenue à l'unanimité. Une délibération sera prise en ce sens.

4- Commission voirie : programme de travaux 2016

La commission voirie s'est réunie le 20 mai dernier.

- Problématique des eaux pluviales chemin de Chevanne.

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

Solution n°1 : récupération des eaux de ruissellement des chemin de Chevanne et de Bellevue avec infiltration des ces eaux sur un terrain en bas de pente. Le terrain est justement en cours de vente. La commune pourrait faire valoir son droit de préemption. Le cabinet BEJ a chiffré ce projet à 150000€ (récupération et infiltration des eaux) + 100000€ de réfection de voirie + 50000€ pour l'acquisition du terrain. Soit 300000 €.

Solution 2 : récupération des eaux des deux chemins avec infiltration des eaux sur deux parcelles en contrebas du chemin descendant à la fontaine. Le coût semble identique au projet précédent. De plus il faudrait acheter des parcelles qui ne sont pas à vendre actuellement.

Solution 3 : récupération des eaux de ruissellement par tronçon avec infiltration des eaux sur plusieurs parcelles privées et communale.

Au vue des coûts très élevés des deux premières solutions. Le conseil à l'unanimité demande au cabinet BEJ de réaliser un projet selon la solution n°3. Des rencontres avec les propriétaires des parcelles concernées seront programmées ensuite.

- Sécurisation entrée côté Liesle

Les autres entrées de village ont été sécurisées par des aménagements routiers (ralentisseur, plateau surélevé). Un ralentisseur ne peut être aménagé en entrée immédiate de village côté Liesle. Il faudrait décaler la route sur le carrefour de Villars-Saint-Georges pour casser la visibilité. Une esquisse est en cours..

Des subventions du Département sont possibles. Une demande devra être déposée avant le 31/10/2015 pour des travaux 2016.

- Aménagement du coeur du village

Pour faciliter les circulations de tous, il est prévu d'implanter des trottoirs larges au coeur du village en plusieurs phases.

La route de la Saline serait la première rue concernée. Cette problématique de trottoirs larges entraînera la mise en sens unique de cette rue au gabarit de l'écluse actuellement positionnée vers l'accès école maternelle. Les travaux seront prévus en 2016.

Dans la continuité, le réaménagement de la place du village sera engagé en 2017.

En 2018, viendra le tour de la Grande rue jusqu'à la boulangerie et en 2019, la rue Jouffroy d'Abbans.

Le chemin aux Combes vient d'être réaménagé et doit servir de lien entre le parking communal et l'école maternelle afin d'éviter les stationnements anarchiques route de la Saline et chemin des Combes.

Des problèmes de circulations d'automobilistes inconscients dans ce chemin exclusivement piéton ont été constatés. Des barrières sont prévues et seront rapidement mises en place.

5- Droit de préemption urbain

Deux parcelles sont en vente sur la commune et sont soumis au droit de préemption urbain.

- La parcelle cadastrée AH161 au pied du chemin de Chevanne dont il a été question au point 4 précédent. Au vue du coût très onéreux du projet n°1, la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

- La parcelle cadastrée ZE242 située rue du Petit Crey. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

6- Terrain multi-sports aux Hauts du Crey

Dans le projet de lotissement, il est prévu l'aménagement d'une zone de jeux entre l'entrée du lotissement et les Fours à Chaux.

Le projet comportera un terrain multi-sports, un terrain de pétanque, un jeu enfant (d'autres jeux enfants

seront implantés mais sur l'arrière du lotissement) et des bancs.

Le terrain sera orienté Est/Ouest pour limiter les risques d'envoi de ballons sur la départementale. Et par rapport au soleil.

Quatre devis ont été réalisés :

- MID : 73931,20 € HT

- Roger MARTIN : 85083 € HT

- PUSARD – terrain Kompan : 63483,90 € HT (aménagement annexe non prévu)

- FCE – terrain Chabal : 74904 € HT

Deux propositions sortent du lot, le terrain Kompan (PUSARD) en bois et le terrain Chabal (FCE) métallique.

Notre projet est éligible aux aides du Département (30%).

Vote : Kompan 1 voix

Chabal 12 voix

Le conseil choisit la proposition de FCE (terrain Chabal) et autorise le Maire à solliciter le Département pour une subvention.

La réalisation de cette zone est prévue à l'automne. Lors de l'inauguration de la zone de jeu, la venue de Sébastien Chabal est prévue.

7- Remboursement par l'assurance d'un sinistre

Suite au sinistre d'un bus scolaire contre un muret du parking communal, AVIVA rembourse à la commune la somme de 3300 € HT.

Le Conseil à l'unanimité accepte ce remboursement .

8- Détermination du prix des photocopies délivrées par le secrétariat au public.

Le Conseil décide de fixer le prix de la photocopie à 0,15 euros.

9- Travaux de la commission accessibilité

Une réunion de la commission a eu lieu le 19 mai. Le but est de recenser les ERP (établissements recevant du public), de vérifier leur conformité par rapport aux règles d'accessibilité et le cas échéant, d'établir un agenda d'accessibilité Ad'Ap pour programmer ces travaux dans les années à venir.

10- Questions diverses

- Le Maire porte à connaissance du Conseil que plusieurs incidents avec des élus ont été recensés dans plusieurs communes du Val Saint Vitois ces dernières semaines.

- réunion en Préfecture pour l'instruction des autorisations d'urbanisme le 27/05.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) n'instruira plus les autorisations d'urbanismes à partir du 1^{er} juillet 2015 pour les communes dotées d'un POS ou d'un PLU dans des communautés de communes de plus de 10000 habitants. La population de la CCVSV étant de 10000 habitants tout juste, la commune de Byans est concernée.

A partir du 1^{er} juillet, les autorisations d'urbanisme seront tacites sauf si la commune instruit elle même ces autorisations.

Une demande d'information avait été envoyée au Préfet en mars 2015 sur cette problématique. La réponse n'a été donnée qu'au cours de la réunion du 27 mai !!!...

Deux solutions :

- Au niveau de la CCVSV, il va y avoir un recrutement possible d'une personne compétente en urbanisme. Réponse lors du prochain conseil communautaire le 26/06.

- Demander à la CAGB s'il serait possible que leur service urbanisme puisse instruire nos autorisations d'urbanisme via conventionnement et rétribution.

Le conseil autorise le Maire à solliciter la CAGB pour un conventionnement.

Séance levée à 23h15.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2015 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET, Jean-Louis FUMEY qui donne procuration à Ludovic PICOD et Agnès LAURENT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2015

- 1- FPIC - fonds de péréquation des ressources intercommunales : vote du mode de répartition
- 2- Demande de subvention SYDED pour l'éclairage public aux Hauts du Crey
- 3- Délibération modificative budgétaire
- 4- Encaissement d'un chèque
- 5- Projet de rénovation du café de la Place : présentation et chiffrage des modifications de la structure
- 6- Voirie : présentation du projet à l'entrée côté Fourg
- 7- Questions diverses

1- FPIC - fonds de péréquation des ressources intercommunales : vote du mode de répartition

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été instauré à partir de l'année 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation visant le prélèvement de certaines intercommunalités et communes considérées comme moins intégrées (Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) faible) au bénéfice de structures intercommunales et communales dites intégrées (CIF élevé).

Etant considérées comme des structures moins intégrées (CIF faible : 0.19 contre 0.32 de moyenne nationale), la CCVSV et les 16 communes membres sont donc contributrices au titre du FPIC. Le montant global prélevé au titre de l'année 2014 était de **124 964 € (contre 68 929 € au titre de l'année 2013)**. Pour 2015, ce montant est de **178 856 €**.

Depuis 2012, le conseil communautaire opte pour la voie dérogatoire libre selon la répartition dite du 50/50. Soit pour 2015 : répartition du FPIC 50/50

Parts communes : 89 427.94 €

Parts CCVSV : 89 427.94 €

Nom Communes	Prélèvement de droit commun	Poids fiscal	répartition 50/50	écart droit commun / 50-50
BYANS SUR DOUBS	4 054	2.5	2 243.97	1 810.03
<i>part communes</i>	143 301.00	100	89 427.94	53 873.06

Les explications entendues, le Conseil Municipal est appelé à accepter la répartition du FPIC 50/50 selon la voie dérogatoire libre.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

- **COMPETENCE URBANISME**

Au 1^{er} juillet 2015, la DDT n'assure plus la compétence urbanisme pour les communes ayant un PLU.

Plusieurs solutions sont proposées

- 1- Mme Carole JEANBOURQUIN, employée par la CCVSV instruira les demandes ce qui implique l'acquisition d'un logiciel adapté
- 2- Rejoindre la CAGB pour cette compétence mais le tarif proposé peut être différent pour les communes extérieures à la CAGB
- 3- Rejoindre la commune de Saint Vit qui a déjà fait l'acquisition du logiciel
Coûts des prestations
CAGB – 320€/permis de construire, 960€/permis d'aménager, 224 €/ déclaration préalable
ST VIT - 315€/permis de construire, 945€/permis d'aménager, 224 €/ déclaration préalable

Le conseil municipal décide de différer sa décision lors du prochain conseil de juillet en attendant de recevoir la proposition de convention avec la CAGB

2- Demande de subvention SYDED pour l'éclairage public aux Hauts du Crey

Le conseil municipal de Byans sur Doubs s'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'un réseau d'éclairage public sur la tranche 2 du lotissement les Hauts du Crey dont le montant s'élève à 36 535.50 € HT. Subvention SYDED 47 % soit 17 172€

Le conseil sollicite l'aide financière du SYDED.

VOTE : POUR à l'UNANIMITÉ

3- Délibération modificative budgétaire

L'étude pour le bar de 1502 € devient effective, il convient donc de prendre une délibération de transfert de crédits ainsi qu'un transfert de 8510 € pour régler la 1^{ère} échéance anticipée du prêt pour les travaux de rénovation.

Le conseil municipal décide de

- Prélever la somme de 8510 € sur le compte DI 2313 : immobilisations en cours
- Inscrire la somme de 8510 € sur le compte DI 1641 : remboursement emprunt
- Inscrire la somme de 1502 € sur le compte DI 2313/041
- inscrire la somme de 1502 € sur le compte RI 2031/041

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

4- Encaissement d'un chèque

Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 6.45 € pour des photocopies réalisées pour l'association « le vent tourne »

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5- Projet de rénovation du café de la Place : présentation et chiffrage des modifications de la structure

Des problèmes de structure du bâtiment ont été découverts lors de la démolition (poutres en mauvais état, mur de soutènement instable...). Un diagnostic exact sera présenté par l'ingénieur béton et le chantier est à ce jour stoppé en attendant un chiffrage des travaux supplémentaires.

6- Voirie : présentation du projet à l'entrée côté Fourg

Présentation du projet du Cabinet BEJ qui a été validé par M. GIRARDET Bruno Service STA du Conseil Départemental. La route sera déviée pour diminuer la visibilité sur la Route de la Saline et donc faire ralentir les véhicules. Les entrées des propriétés à l'entrée du village seront sécurisées.

Ces travaux se situant sur le domaine communal, il ne sera pas envisagé d'expropriation des terrains limitrophes à la route. Un chiffrage opérationnel est demandé au Cabinet BEJ afin de déposer des demandes de subvention, dans le cadre des travaux de voirie 2016.

7- Questions diverses

- **Lotissement Les Hauts du Crey** : les travaux de finition de la tranche 2 débutent dans quelques jours pour être terminés fin juillet, le plateau sportif sera installé également en juillet pour pouvoir être opérationnel pendant le mois d'août. Inauguration le mercredi 9 septembre de 14h à 16h avec Sébastien Chabal.
- **PEDT** : ce projet éducatif de Territoire, rédigé et présenté en Préfecture pour validation a pour objectif de pérenniser l'aide de l'Etat pour les rythmes scolaires pour 2 années.
- **Vendredi 26 juin** : portes ouvertes à l'école avec les Francas dès 17 h.
- **Samedi 27 juin** : fête de l'école dès 10h30.
- **PLU** : réunion de la commission vendredi 3 juillet à 15 h en présence de M. FLÉCHAIRE.
- **ACCESSIBILITE** : réunion de la commission le jeudi 25 juin à 18 h pour analyse des études des différents bâtiments.
- **MARCHE DES PRODUCTEURS** : une réunion pour mettre en place un marché aura lieu le vendredi 25 septembre à 20 h à la SALLE DES ASSOCIATIONS. Tous les habitants intéressés sont invités

Fin de la séance à 22h00.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2015 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Marie-Françoise GIRARDET, Vincent DUMETIER, Ludovic PICOD qui donne procuration à Jean-Louis FUMEY

Membres absents : Agnès LAURENT, Jean-Baptiste CAU,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2015

- 1- Garantie d'emprunt pour rénovation de la Nésillière par Habitat 25
- 2- Instruction des autorisations d'urbanisme
- 3- Avenant aux travaux de rénovation du bar sur les lots « gros œuvres » et « charpente »
- 4- Achat de tuyaux pour mare Chemin du Bout d'Amont
- 5- Ajout d'un point supplémentaire : réseau d'eaux pluviales Place de l'église
- 6- Questions diverses

1- Garantie d'emprunt pour rénovation de la Nésillière par Habitat 25

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de garantie d'emprunt présentée par HABITAT 25 et qui concerne 2 prêts contractés auprès de la caisse de dépôts et consignations pour la réhabilitation de 17 logements Rue de la Nésillière.

Après étude de M. HENRIOT Gildas, percepteur de St Vit, notre commune peut se porter garant de cet emprunt de 620 496 € à hauteur de 15 % de l'emprunt souscrit soit pour un montant total garanti de 93 074.40 €, le conseil départemental du Doubs prendra en charge 85 % de cette garantie.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2- Instruction des autorisations d'urbanisme

Au 1^{er} juillet 2015, la DDT n'assume plus la compétence urbanisme pour les communes ayant un PLU.

Notre commune a demandé à la CAGB la possibilité d'établir une convention pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme mais celle-ci n'a encore ni débattu, ni délibéré pour décider d'accepter ou non des communes extérieures qui ne dépendent pas de la CAGB.

Etant donné l'urgence et la décision tardive du 29 juin de la CCVSV de ne pas mutualiser ce service, le conseil municipal décide de passer une convention avec la commune de SAINT VIT

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3- Avenants aux travaux de rénovation du bar sur les lots « gros œuvres » et « charpente »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juillet 2015 pour étudier les avenants des entreprises concernant la reprise de structure gros œuvre faisant suite aux travaux de dépose et au remplacement de l'escalier, l'ancien devant être déposé pour ces travaux de reprise.

Après lecture du rapport de la commission, le conseil approuve à l'unanimité les avenants comme suit :

N° LOT	Désignation	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	Montants en € HT des avenants
Lot 1	Gros œuvre	SNCB	19 754.05
Lot 2	Charpente	CLAUDE COUVERTURE	3 872.00
Lot 3	Menuiserie	DUCROT	3 280.00
Lot 6	Electricité	BOURGIN	3 170.40
	Maîtrise d'oeuvre	MASSON Patrick	2 959.66

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ

Une réunion de chantier aura lieu le vendredi 17 juillet 2015 à 14 h pour la reprise des travaux

4- Achat de tuyaux pour mare Chemin du Bout d'Amont

Afin de récupérer les eaux pluviales du Chemin des Foulures et de toute la combe au dessus du Bout d'Amont, une mare avait été construite sur le terrain de M. Laurent Alain il y a une dizaine d'années avec un drain en aval pour canaliser l'eau jusqu'au ruisseau mais pas sur l'accès amont depuis le chemin. Cette tranchée se comble d'alluvions. Le propriétaire demande la possibilité de canaliser la tranchée ouverte avec 45 m de tuyaux PVC de 400 de diamètre et se charge de la pose du drain.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ

5- RESEAU EAUX PLUVIALES : Route de la Grotte et Place de l'église

Dans le cadre de travaux de réfection de la canalisation d'eau potable Route de la Grotte et Place de l'église, et pour profiter de l'ouverture d'une tranchée dans la route, Monsieur le Maire propose de faire réaliser une conduite d'eaux pluviales à côté de la tranchée du syndicat des eaux afin de collecter les eaux de pluie de la Place de l'église qui pour le moment ne sont récupérées que sur une partie de la Grande Rue et s'écoulent dans un puits perdu sur un terrain de Mme Chauvelot, ce puits étant déjà sous dimensionné.

Les eaux de pluies collectées rejoindront cet hiver le ruisseau dans le parc en passant dans la cour et sous le bâtiment de l'ancienne école. Une gaine d'électricité et un branchement d'eau potable seront également ajoutés dans la tranchée dans la perspective d'améliorer l'aménagement du parc

Coût des travaux : 17 893 € HT.

VOTE POUR à L'UNANIMITE

6- Questions diverses

- l'association « Le vent tourne » a demandé à la Préfecture l'installation du ballon dirigeable le week-end du 24 et 25 juillet 2015. Un arrêté préfectoral a été établi sous certaines conditions : de ne pas monter à plus de 100 mètres, d'avertir l'aviation civile et de poser des feux clignotants de chaque côté.
- Une réunion est prévue le 14 septembre avec les 4 maires et adjoints des communes d'Abbas Dessous, Abbas Dessus, Byans et Villars pour discuter du devenir des communes et d'un éventuel rapprochement notamment par rapport à la loi NOTRe qui souhaite acter la réduction du nombre de communes.
- **MARCHE DE PRODUCTEURS** : créer une liste des producteurs à contacter pour la mise en place du marché. Une réunion est prévue le 25 septembre en présence du futur gérant du bar et des volontaires de la commune
- Inauguration du terrain de sport le mercredi 9 septembre de 14h à 18h avec Sébastien Chabal : organisation d'un goûter et boissons non alcoolisées avec la société FCE qui réalise ce terrain.
- Bibliothèque : bilan 2014/2015 : Achat à TRI de 240 livres, 16 livres à SIREGE et 16 livres à SANDALES D'EMPEDOCLE soit 272 livres en tout.
2538 livres ont été empruntés par les classes, 1637 livres par les enfants adhérents et 1000 livres par les adultes ainsi que 52 livres lus.

Fin de la séance à 22h40.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean Baptiste CAU, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Marie-Françoise GIRARDET, Agnès LAURENT et Simone DÉLIOT qui donne procuration à Jean-Louis FUMEY

Secrétaire de séance : Sylvie LUCCISANO

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 16 juillet 2015

- 1- Présentation d'un projet de modifications du règlement du lotissement
- 2- Détermination du prix au m² des terrains du lotissement rétrocedés au budget communal
- 3- Changement de locataire sur terrains communaux
- 4- Programme de travaux 2016 : validation des projets retenus par la commission voirie et demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs
- 5- Agenda d'accessibilité programmé : présentation des travaux de la commission pour validation du projet
- 6- Convention 2015/2016 avec la SPA
- 7- Contribution au titre du Fond de Solidarité Logement et du FAAD
- 8- Produits irrécouvrables : admission en non valeur
- 9- Subvention au collège de Quingey pour voyage scolaire
- 10- Demande de recours gracieux pour dettes
- 11- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie
- 12- Cession au SYDED de l'intégralité des certificats à économies d'énergie générés par la création d'un éclairage public Ch des Combes
- 13- Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire pour une motion de soutien à l'association des maires de France accepté à l'unanimité

1- Présentation d'un projet de modifications du règlement du lotissement

Après lecture du projet de modifications du règlement d'urbanisme du lotissement Les Hauts du Crey, le conseil approuve l'ensemble des modifications du règlement d'urbanisme qui concerne :

- La suppression du chemin piétonnier de la tranche 2 entre les parcelles 26 et 28
- La construction d'annexes à l'habitation en limite de propriété ou à 4 m de cette limite
- Limitation du nombre d'annexes à 2 maxi

Cette modification devra être également approuvée par les co-lotis avant le dépôt de ce modificatif.

VOTE 11 POUR ET 2 ABSTENTIONS

2- Détermination du prix au m² des terrains du lotissement rétrocedés au budget communal

Suite à la rétrocession du chemin piétonnier de la tranche 2 d'une surface d'environ 500 m², le débat s'oriente sur un vote en deux phases :

- Vote n°1 : sur le choix entre la possibilité de vendre les surfaces rétrocedées au budget principal aux propriétaires riverains ou de leur louer pour une somme forfaitaire annuelle de 16 €.
Pour la location : 0 voix
Pour la vente : 9 Pour 4 Abstentions

Vote n°2 : détermination du prix au m² de ces bandes de terrains qui sont cataloguées « terrains d'aisances » et non comme « terrains à bâtir ». Proposition d'une fourchette de prix entre 10 € et 15 € le m².

VOTE 9 POUR et 4 ABSTENTIONS pour un prix de 10 m²

3- Changement de locataire sur terrains communaux

Les baux des parcelles AN 88 – ZA 14 et ZC58 seront établis au nom du GAEC des Foyards suite au changement d'exploitant agricole par les services de la DDT du Doubs

VOTE POUR à l'unanimité

4- Programme de travaux 2016 : validation des projets retenus par la commission voirie et demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs

- Modification du carrefour Fourg/Villars St Georges à l'entrée du village avec déplacement de la chaussée pour créer des virages supplémentaires, diminuer l'effet « ligne droite » et réduire la vitesse
Chiffrage opérationnel : 49600 € HT.
- Création de trottoirs côté Ecole dans la Rue de la Saline entre le croisement avec la Grande Rue et la le croisement de la Route de la Gare pour sécuriser les cheminements piétons ; création de 3 places de parking minute en lieu et place de la Placette actuelle. De plus, l'élargissement des trottoirs rend nécessaire le passage de cette rue en sens unique en montant
Chiffrage opérationnel : 93020 €HT

Des subventions du conseil départemental pour ces 2 opérations sont attendues pour un taux de 25 %

VOTE 12 POUR et 1 ABSTENTION

5- Agenda d'accessibilité programmé : présentation des travaux de la commission pour validation du projet

Cet agenda d'accessibilité Ad'AP doit être transmis aux services préfectoraux et recense les lieux publics communaux pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon un agenda de travaux sur 3 ans

- Eglise : rampe accès
- Mairie et bibliothèque municipale
- Cabinet médical
- Cabinet infirmier
- Cimetière

VOTE POUR à l'unanimité

6- Convention 2015/2016 avec la SPA

Renouvellement de la convention avec la SPA pour les animaux égarés pour un coût de 0.85 €/an/hab

VOTE POUR à l'unanimité

7- Contribution au titre du Fond de Solidarité Logement – FSL et du Fond d'Aides aux Accédants en Difficulté - FAAD

Le conseil accepte la contribution de 0.61 € par habitant pour le FSL mais ne souhaite pas participer au financement du FAAD pour 2015.

VOTE 12 POUR et 1 ABSTENTION

8- Produits irrécouvrables : admission en non valeur

Le conseil admet en non valeur des créances irrécouvrables pour des loyers impayés en 2003 pour 2253.05 € sur le budget communal et des redevances non perçues sur le budget assainissement pour 4251.70 €

VOTE POUR à l'unanimité

9- Subventions au collège de Quingey pour voyage scolaire

3 élèves de Byans ont participé au voyage des 6^{ème} à Pierrefontaine, une subvention de 65 € couvrant la moitié du prix du voyage sera versée au collège au bénéfice des familles

VOTE POUR à l'unanimité

10- Demande de recours gracieux pour dettes

A l'unanimité, le conseil refuse la demande de recours gracieux d'une dette d'environ 58 000€ formulée par des propriétaires condamnés par le tribunal correctionnel de Besançon en 2008 pour une extension d'habitation illégale sans permis de construire estimant que la commune avait déjà participé généreusement à la réduction de la dette en annulant un an de cette dette sur les 3 ans dus soit environ 55 000 € environ

VOTE 10 POUR et 3 ABSTENTIONS

11- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie

L'unité centrale actuelle a plus de 5 ans et cause des dysfonctionnements du fait du logiciel Berger Levrault e magnus très lourd.

Le devis présenté de 1009 € TTC pour l'unité centrale est accepté

VOTE POUR à l'unanimité

12- Cession au SYDED de l'intégralité des certificats à économies d'énergie générés par la création d'un éclairage public Ch des Combes

Du fait de la pose de candélabres de qualité Ch des Combes et à la Nésillière, ces travaux apportent des revenus grâce aux certificats d'économies d'énergie. Ces CEE sont cédés au SYDED – Syndicat d'électricité - qui a subventionné ces travaux à hauteur de 47 %.

13- MOTION DE SOUTIEN à l'AMF pour la baisse des dotations de l'Etat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, notamment sur l'impact sur les territoires avec un risque avéré de disparition de nos collectivités territoriales rurales.

VOTE POUR à l'unanimité

14- Questions diverses

- l'association « Le vent tourne » avait demandé à la Préfecture l'autorisation d'installer un ballon dirigeable le week-end du 24 et 25 juillet 2015, ballon qui n'a finalement pas été installé mais qui a généré un travail administratif bien inutile !

- Evolution de l'intercommunalité : la loi NOTRe impose que les communautés de communes se composent d'au moins 15 000 habitants, seuil non atteint par notre communauté de communes du Val St Vitois. Les choix se feront majoritairement bloc à bloc même si des demandes individuelles « ayant un sens » pourront être acceptées ; les choix pour notre commune se limitent à la Communauté de Commune de Quingey qui majoritairement souhaitent se regrouper avec Ornans et Amancey ou la CAGB.

Après débat, le positionnement des élus s'établit sur un choix de raison lié aux perspectives d'évolutions de nos territoires, de la réalité de notre bassin de vie et de notre adhésion au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du grand Besançon)

VOTE 12 POUR un rattachement à la CAGB et 1 ABSTENTION

Une commission départementale de coopération intercommunale est créée et le Préfet va rendre un projet de rapprochement pour le 15 octobre. Le nouveau schéma départemental de l'intercommunalité devra être définitif pour le 31 mars 2016. Adoption le 1^{er} janvier 2017

- Commune nouvelle : une rencontre avec les maires et les adjoints des 2 Abbans, Byans et Villars s'est déroulée le 14 septembre pour discussion autour de la création éventuelle d'une commune nouvelle. Des rencontres avec la Préfecture, la Direction des finances publiques, le percepteur et la commune nouvelle des 2 Auxons sont programmées pour cet automne

Fin de la séance à 00h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015 – 20H30

Membres présents : Simone DÉLIOT, Agnès LAURENT, Marie-Françoise BUNOUST, Marie-Françoise GIRARDET Jean Baptiste CAU, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Secrétaire de séance : Vincent DUMETIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2015

- 1. Proposition de schéma départemental de coopération intercommunale : avis à donner**
- 2. PLU : présentation et débat sur le PADD**
- 3. Délibérations modificatives budgétaires**
- 4. Projet de bail commercial avec le gérant du bar**
- 5. Devis pour achat d'une lame à neige sur la tondeuse**
- 6. Participation aux travaux du presbytère de Quingey à compter de 2015**
- 7. Cimetière : devis d'aménagement de caveaux**
- 8. Questions diverses.**

Le compte rendu du conseil du 21 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité sans réserves

1. Proposition de schéma départemental de coopération intercommunale : avis à donner

L'article L5210-1 du CGCT modifié par la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'il est établi dans chaque département un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)..

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi par la Préfecture du Doubs le 14 octobre 2015.

Ce projet rattache Byans sur Doubs à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec 72 communes au total pour une population de 190 540 habitants.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour ce qui le concerne.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2- PLU : présentation et débat sur le PADD

Le conseil municipal débat sur le projet du plan d'aménagement et de développement durable. Ce débat s'inscrit dans la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme.

3- Délibérations modificatives budgétaires

Le conseil municipal décide d'inscrire les modificatives budgétaires suivantes pour 2015

- **BUDGET LOTISSEMENT**

- inscription de 3 000 € sur le compte DF 6045 - prestations de services
- diminution de 3 000 € sur le compte DF 6522 - déficit budget annexe

- **BUDGET COMMUNAL**

- ❖ **Section de fonctionnement**

- Inscription de 15 000 € sur le compte DF 6554 groupements RPI Fond amor
- diminution de 5 000 € sur le compte 022 dépenses imprévues
- diminution de 8 000 € sur le compte 61522 entretien de bâtiments

- diminution de 2 000 € sur le compte 6122 crédit bail mobilier
 - ❖ section d'investissement
- inscription de 1000 € sur le compte 2128 verger
- diminution de 1000 € sur le compte 202 urbanisme

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4- Projet de bail commercial avec le gérant du bar

Lecture d'un projet de bail commercial notarié avec fixation d'un loyer de 700 € HT et 100 € HT pour la licence IV à partir du 1er février 2015

Le conseil autorise la société O RYHTME DES SAISONS à établir son siège social au 19 place de l'Eglise à Byans sur Doubs dans un local appartenant à la commune.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5- Devis pour achat d'une lame à neige sur la tondeuse

Projet d'achat d'une lame à neige sur la tondeuse pour un coût de 2000 € + achat de chaînes. Des questions sont posées sur l'efficacité de cette lame sur une petite tondeuse.

Cette décision est reportée au prochain conseil.

6- Participation aux travaux du presbytère de Quingey à compter de 2015

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2009 une participation de 0.85 € par habitant était versée à la commune de QUINGEY pour participation aux travaux de rénovation du logement du prêtre.

Le conseil municipal sans éléments complémentaires d'informations sur les travaux restant à entreprendre et sans échéancier, décide de refuser de continuer à verser cette participation financière.

7- Cimetière : devis d'aménagement de caveaux

Présentation du plan d'aménagement du nouveau cimetière avec devis des entreprises BOUCON et LIEGEON pour la fourniture et la pose de 4 caveaux 2 places, 1 caveau 4 places et 6 cave-urnes.

BOUCON : 8650 € TTC pour les caveaux et 1650 € TTC pour les caves-urnes

LIEGEON : 14 760 € TTC pour les caveaux

Le conseil municipal retient l'offre de BOUCON MARBRERIE, les travaux seront réalisés en 2016 et un nouveau règlement cimetière sera à établir.

8- Questions diverses.

- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2014
1207 abonnés pour 7 communes avec 20 abonnés en plus pour Byans
le tarif de l'eau a augmenté de 2.16 % par rapport à 2013 avec un bon indicateur de performance du réseau
- Elections régionales / Scrutin du 6 et 13 décembre 2015
- Subventions : le Département attribue une subvention de 13 755 € pour les travaux d'aménagement de sécurité (ralentisseur situé Rte de la Grotte et liaison douce au Ch des Combes soit 25 % du montant des travaux). La subvention du SYDED pour la réalisation de l'éclairage public sur une base de 46.8 % est en attente des factures finales

- Affouage : 1100 stères pour cette année parcelle 21
- ZDE : la Société Vélocita énergies informe de sa volonté de prolonger la promesse de bail emphytéotique jusqu'en mai 2018 comme prévu par l'article 6 de la promesse. Le mât de mesure des vents est déposé depuis quelques jours, l'étude était positive et terminée
- Commune Nouvelle : une étude fiscale et financière est demandée aux services de l'Etat pour les 4 villages et une réunion est à prévoir pour débattre de ce projet
- BAR : les travaux de rénovation reprennent pour une mise hors eau, hors air pour la fin de l'année 2015.

Fin de la séance à minuit

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015 – 20H30

Membres présents : Jean Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membre absente excusée : Marie-Françoise BUNOUST donnant procuration à Simone DELIOT

Secrétaire de séance : Jean Baptiste CAU

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 12 novembre 2015

- 1- Délibération pour autorisation de saisine d'un avocat en matière d'urbanisme
- 2- Budget 2016: ouverture de crédits pour le 1/4 des investissements
- 3- Questions diverses

1- Délibération pour autorisation de saisine d'un avocat en matière d'urbanisme

Le conseil municipal autorise M. le Maire à trouver un avocat spécialisé en droit public pour défendre la commune en cas de litiges lié à l'urbanisme et l'autorise à signer tous documents en lien à ces litiges.

VOTE POUR à l'unanimité

2- Ouverture des crédits à hauteur du 1/4 des investissements

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2015 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 376 660 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 sur le budget communal soit 94 165 €.

VOTE POUR à l'unanimité

3- Questions diverses

- Déneigement communal : pas d'achat du matériel envisagée, le véhicule de déneigement pouvant passer Chemin des Combes
- Chemin des combes : les barrières ont été restaurées au titre de la garantie
- Internet très haut débit : refus de l'Architecte des bâtiments de France pour poser une antenne au Château d'Abbans-Dessus, ce qui aurait permis un meilleur accès internet haut débit.
Attente du regroupement à la CAGB qui pourrait proposer une connexion filaire ou la fibre optique à haut débit
- Rénovation du café : fin du gros oeuvre pour cette fin d'année 2015
- Repas des aînés le 23 janvier : le CCAS propose un repas pour les 70 ans et plus et un colis pour les 75 ans et plus qui ne peuvent pas aller au repas
- Point sur la proposition du Préfet pour le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI); le conseil communautaire de la CAGB donne un avis favorable au SDCI et donc à notre intégration à la CAGB

Fin de la séance à 21h25